



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 14 Janvier 2025, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21 sauf Points n°1 et 2 : 20 présents
Nombre de membres ayant pris part au vote : 26 sauf Points n°1 et 2 : 25 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 8 janvier 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 8 janvier 2025.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija (à partir du point n°3), MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, GRATTAROLY Stéphane, VINE-SPINELLI Rémi, PATRIARCA Jean-François, CAMPAGNE Laurence, GUIDERDONI Jean-Louis, PHILIPPS Pierre-Marie, MITIS Catherine, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs :

Mme Aurélie LÉGER	à	M. Jean-Louis GUIDERDONI
Mme. Corine SABARA	à	M. Christian ALLIOD
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
M. Ahmed BEN MBAREK	à	M. Daniel RAPHOZ
Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Chun-Jy LY

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Françoise Jean-Alexis
Mme Marie FLORES
Mme Khadija UNAL (absente jusqu'au point n°2)

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 14 janvier 2025 ont été affichés le 21 janvier 2025.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/12/2024.
3. Débat d'orientations budgétaires 2025.
4. Désignation d'un nouveau membre à la commission solidarité et santé suite à une démission d'office.
5. Désignation d'un nouveau membre à la commission sécurité et économie locale suite à une démission d'office.
6. Désignation d'un nouveau membre à la commission scolaire et jeunesse suite à une démission d'office.
7. Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à une démission d'office.
8. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois de décembre 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention. A l'exception du point numéro 1, pour lequel Monsieur Christian LANDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme Aurélie LÉGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme. Corine SABARA à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Nadia CARR-SARDI à M. Chun-Jy LY), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur GRATTAROLY Stéphane est désigné pour remplir cette fonction par 23 voix pour et 1 abstention (Jean-Loup KASTLER), et un ne prend pas part au vote (Christian LANDREAU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/12/2024.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 17 décembre 2024 est adopté par 21 voix pour et 4 abstentions (Catherine MITIS, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU).

3. Débat d'orientations budgétaires 2025.

Arrivée de Madame Khadija UNAL à 20h29.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget 2025, conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, aux instructions budgétaires M57 et dans les conditions fixées par l'article 16 du Règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote des points n° 4-5-6 et 7 à main levée.

4. Désignation d'un nouveau membre à la commission solidarité et santé suite à une démission d'office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne, à main levée par 22 voix pour et 4 abstentions (Pierre-Marie PHILIPPS, Mylène MAILLOT (par procuration), Etienne t'KINT DE RODEMBEKE et Christian LANDREAU) Monsieur Jean-Loup KASTLER, appelé à siéger au sein de la commission « solidarité et santé », en remplacement de Madame Myriam MANNI, membre démissionnaire.

5. Désignation d'un nouveau membre à la commission sécurité et économie locale suite à une démission d'office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à main levée par 24 voix pour, 2 absents (Etienne t'KINT DE RODEMBEKE et Christian LANDREAU) Monsieur Nicolas KRAUSZ, appelé à siéger au sein de la commission « sécurité et économie », en remplacement de Madame Myriam MANNI, membre démissionnaire.



6. Désignation d'un nouveau membre à la commission scolaire et jeunesse suite à une démission d'office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à main levée par 24 voix pour, 2 absentions (Etienne t'KINT DE RODEMBEKE et Christian LANDREAU) Monsieur Nicolas KRAUSZ, appelé à siéger au sein de la commission « scolaire et jeunesse », en remplacement de Madame Myriam MANNI, membre démissionnaire.

7. Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à une démission d'office.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne, à main levée par 22 voix pour et 4 abstentions (Pierre-Marie PHILIPPS, Mylène MAILLOT (par procuration) Etienne t'KINT DE RODEMBEKE et Christian LANDREAU) Monsieur Jean-Loup KASTLER, appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en remplacement de Madame Myriam MANNI, membre démissionnaire.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 21 janvier 2025.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>